

REPÉRAGE ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE PROSTITUTION



FICHE RÉFLEXE

Qu'est-ce que la prostitution ?

La prostitution consiste à **se prêter, moyennant rémunération, à des actes sexuels de quelque nature qu'ils soient**. L'argent n'est pas la seule rémunération possible : il peut s'agir d'un hébergement ou de cadeaux.

Depuis la loi du 13 avril 2016, les personnes prostituées sont considérées comme des victimes et non plus comme des délinquantes. Ce sont désormais les clients qui sont pénalisés. Le proxénétisme et la traite des êtres humains sont également interdits.

Si la prostitution dite « de rue » est la plus visible, la prostitution revêt des formes multiples et a des conséquences lourdes sur les personnes (santé dégradée, psychotraumatisme, isolement, absence de droits sociaux, précarité, etc.).

Quelle attitude adopter ?

- Recevoir la personne seule de préférence, avec un.e interprète professionnel.le si besoin.
- Créer un climat de confiance, sans jugement de valeur.
- Favoriser la parole : « Comment vous débrouillez-vous pour trouver où dormir / pour manger ? Êtes-vous amené.e à faire des choses que vous ne voudriez pas faire ? ».
- Respecter le rythme de la personne : « Je vois que ce sont des questions difficiles, je vous propose que nous en rediscutions la prochaine fois ».
- Évaluer le danger : rester attentif à son comportement pendant l'entretien (stress, agitation, peur), demander à la personne si elle se sent menacée.
- Valoriser sa démarche.
- Faire part de votre disponibilité et des relais existants.

Évaluer la situation et le danger, orienter vers d'autres professionnel.le.s si besoin

Chaque situation, notamment le danger auquel la personne est exposée, nécessite une évaluation fine et pluridisciplinaire.

N'hésitez pas, avec l'accord de la personne, à vous rapprocher d'autres professionnel.le.s, en particulier

Qui ?

- Au moins 30 000 personnes en France, dont 85 % de femmes et 90 % d'étrangères
- Dont des femmes en situation de grande précarité, des étudiant.e.s ayant de faibles ressources
- Des mineur.e.s à qui il convient d'apporter une attention et des réponses spécifiques
- Victimes de proxénétisme ou de traite des êtres humains pour la très grande majorité

Favoriser la parole des personnes

Rares sont les personnes qui évoquent spontanément leur activité prostitutionnelle ou leur situation d'exploitation. Elles se présentent le plus souvent à vous avec d'autres demandes.

Quelques signes peuvent toutefois vous alerter : précarité, état de santé préoccupant, stress, flou sur l'origine des ressources, la situation d'hébergement ou l'emploi du temps... Votre rôle est essentiel pour apporter une première écoute, favoriser une prise de conscience, soutenir et orienter les personnes dans leurs démarches.

des associations spécialisées, pour évaluer au mieux les situations complexes.

Évaluer précisément les besoins, les risques et les solutions possibles avec les victimes vous permettra d'ajuster au mieux les modalités d'intervention.

Prendre conscience de sa situation d'exploitation et construire un projet de vie hors de la prostitution peut prendre beaucoup de temps. Un accompagnement spécialisé s'avère souvent nécessaire. **N'hésitez pas à contacter les associations spécialisées de votre département.**

Protéger et mettre à l'abri

Les personnes victimes d'exploitation sexuelle par un réseau de proxénétisme ou de traite peuvent s'exposer à un danger lorsqu'elles se confient à vous ou commencent à engager des démarches en vue de rompre avec le réseau. **Il est prioritaire de construire avec elles une stratégie de protection et de mise à l'abri.**

Favoriser l'accès aux droits et aux soins

Droits de 1er niveau : information, ouverture des droits sociaux (minima sociaux, CMU, AME), hébergement, etc.
Soins physiques et psychologiques : en raison de leur vécu, notamment des violences graves et répétées qu'elles ont subies, nombre de personnes prostituées développent des troubles psychiques, voire psychotraumatiques, qui doivent être pris en compte.

Proposer un accompagnement adapté

L'intervention en réseau pluriprofessionnel permettra de répondre aux différents besoins des personnes et favorisera leur sortie de la prostitution et leur insertion durable.

Le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion socioprofessionnelle

Ce parcours, créé en 2016, peut être proposé à toute personne majeure victime de prostitution qui souhaite **accéder à des alternatives et sortir de la prostitution.** Il est autorisé par le Préfet après avis d'une commission départementale. Pour en bénéficier, la personne doit s'adresser à une association agréée à cet effet.

Le parcours permet à la personne de bénéficier :

- d'un **accompagnement individualisé** vers la sortie de la prostitution et l'insertion sociale et professionnelle par l'association agréée, en lien avec les acteurs du territoire,
- le cas échéant d'une autorisation provisoire de séjour de 6 mois renouvelables permettant de travailler,
- d'une aide financière, si elle n'est éligible à aucune autre allocation.

Mineur.e.s en situation de prostitution : un devoir d'agir

Certains jeunes sont particulièrement exposés : jeunes vivant ou errant dans la rue, placé.e.s en institution, victimes d'abus sexuels intrafamiliaux, enfants développant des addictions, mineur.e.s isolé.e.s. Pour autant, tou.te.s les adolescent.e.s sont susceptibles d'y être confronté.e.s : il est nécessaire d'y être particulièrement attentifs et attentives.

Certains signes peuvent vous alerter : ruptures familiales, fugue, sexualité à caractère de domination avec de multiples partenaires, addictions, valorisation excessive de l'argent et des biens matériels, fréquentation de groupes à risques ...

Qu'ils soient ou non victimes de proxénétisme ou de traite, le plus souvent, ils ne vous en parleront pas spontanément. Certains n'ont même pas conscience que leurs actes relèvent de la prostitution, en particulier lorsque la contrepartie n'est pas financière. L'établissement d'une relation de confiance et une attitude proactive de votre part seront nécessaires pour que ces jeunes se confient à vous.

Les relations prostitutionnelles avec tout.e mineur.e sont interdites. Contrairement aux adultes, **la prise en charge et l'accompagnement vers la sortie de la prostitution d'un.e mineur.e relèvent du devoir d'agir face à une situation de danger** quand bien même il ou elle ne formulerait pas de demande d'aide. Il revient aux professionnel.le.s de repérer ces conduites et de signaler le ou la mineur.e aux autorités locales (cellule de recueil des informations préoccupantes, forces de l'ordre, institution judiciaire) ou au 119 – Allo enfance en danger.

CONTACTS DÉPARTEMENTAUX - 78

Amicale du Nid : 07 69 79 14 57 / hsalignat.adn78@adn92.fr
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles 78 : 01 3 74 21 01 / cidff78@club-internet.fr
Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité des Yvelines : ddcs-ddfe@yvelines.gouv.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE